



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2023-010

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DE FRIANCOURT

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Considérant l'accord cadre à marchés subséquentes 2020-2024 Lot 1 travaux d'entretien et travaux neufs courants de voirie, d'ouvrages divers et clôtures de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Considérant le rapport d'analyses du 7 mars 2023

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de Friancourt, l'offre de l'entreprise Oise TP pour un montant de 319 000 € HT.

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 29 mars 2023

Le Maire

Grégory Palandre

